



OPÉRA CONVERTIBLES

PROSPECTUS COMPLET

OPCVM CONFORME AUX NORMES EUROPEENNES

PROSPECTUS SIMPLIFIÉ

PARTIE A – STATUTAIRE

PRESENTATION SUCCINCTE

- **Code ISIN** FR0007473137
- **Dénomination :** OPÉRA CONVERTIBLES
- **Forme juridique :** Fonds Commun de Placement de droit français
- **Société de gestion :** PHILIPPE GESTION
- **Gestionnaire comptable par délégation :** CACEIS FASTNET
- **Durée d'existence** Cet OPCVM a été initialement créé pour une durée de 99 ans
- **Dépositaire :** CACEIS BANK
- **Commissaire aux comptes :** C.P.C.
- **Commercialisateur** BANQUE DEGROOF & PHILIPPE

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

- **Classification :** Diversifié
- **Objectif de gestion :**

Le FCP a pour objectif de faire participer l'investisseur à l'évolution des marchés actions et taux européens au moyen d'une gestion discrétionnaire d'un portefeuille d'obligations convertibles libellées et négociées en Euro de la zone Euro. Le profil attrayant de « rendement/risque » est obtenu grâce aux obligations, soit indexées, soit liées à la performance de l'action ou de l'indice sous-jacent.

- **Indicateur de référence :**

La gestion du FCP étant active, sa performance n'est corrélée à aucun indice. Toutefois, la performance du FCP pourra être comparée a posteriori avec celle de l'indice Exane ECI-EURO.

Cet indice est un indice représentatif de la structure du marché convertible de la zone Euro offrant une liquidité satisfaisante. Par construction, l'indice Exane ECI-EURO est constitué d'émissions d'obligations convertibles en actions de la zone Euro, libellées en Euro.

Les coupons sont réinvestis.

Cet indice est publié par Exane et disponible sur Bloomberg, Reuters et sur le site www.exane.com.

- **Stratégie d'investissement :**

Le FCP a une stratégie de constitution d'un portefeuille d'actifs diversifiés libellés et négociés sur les marchés réglementés de la zone Euro, sans aucune autre contrainte sectorielle.

L'actif est en permanence exposé à hauteur de 60% au moins en obligations convertibles, échangeables et titres assimilés afin d'obtenir un portefeuille présentant un profil « rendement/risque » attrayant, c'est-à-dire profiter de la hausse des marchés actions, tout en diminuant l'impact des baisses, grâce à la composante obligataire de ces titres.

Afin de réaliser son objectif de gestion et pour compléter l'exposition du portefeuille, le FCP peut également recourir dans la limite de 40% de son actif, en titres de créances (obligations ordinaires, titres de créances négociables...) et/ou en actions toutes capitalisations confondues, l'utilisation des actions étant liée aux conversions d'obligations convertibles et/ou à leur rappel anticipé.

La sélection des valeurs est effectuée selon un processus d'investissement prenant en compte l'environnement macro-économique mondial et l'étude des analyses financières ainsi que les réunions organisées par les sociétés cotées. Les titres choisis doivent répondre à des critères tant quantitatifs (capitalisation boursière, rendement...) que qualitatifs (profil et qualité des émetteurs, profil du secteur d'activité...).

Le FCP peut effectuer des opérations sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés de la zone Euro dans un but tant de couverture que d'exposition sur les risques de taux et action en fonction des opportunités de marché, quelque soit l'instrument utilisé (future, option). Leur utilisation, privilégiée notamment pour des raisons de coût, n'entraînera pas la surexposition de l'OPCVM (par substitution de titres vifs).

Le FCP peut investir dans la limite de 10% de son actif, en parts ou actions d'OPCVM français ou étranger conforme à la directive européenne ou en OPCVM français non-conforme à la directive européenne. L'utilisation de ce type d'actif a pour objectif, de gérer les liquidités liées aux souscriptions, par le biais notamment d'OPCVM monétaire, soit d'augmenter l'exposition du fonds en obligations convertibles.

Le FCP peut procéder à des emprunts d'espèces dans la limite de 10% notamment pour faire face aux rachats.

Dans l'objectif de dynamiser les revenus de l'OPCVM et/ou de gérer sa trésorerie, le FCP peut utiliser des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres.

Pour plus d'information sur les instruments financiers, l'investisseur peut se reporter à la note détaillée.

- ***Profil de risque :***

« Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés ».

Les principaux risques sont :

Risque discrétionnaire : le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque en capital : l'OPCVM n'étant pas garanti, le capital investi pourrait ne pas être intégralement restitué.

Risque de taux : le risque de taux est le risque que la valeur des investissements du FCP en produits de taux diminue si les taux d'intérêt augmentent et en conséquence faire baisser la valeur liquidative. Cependant ce risque pourrait être couvert totalement ou partiellement par l'utilisation d'instruments dérivés.

Risque de crédit : le risque de crédit est le risque que l'émetteur d'un titre obligataire ou monétaire ne puisse faire face à ses engagements. En cas de dégradation ou de défaillance des émetteurs, la valeur des obligations peut baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risque action : compte tenu de la stratégie d'investissement exposée ci-dessus, le FCP peut être investi en actions. En conséquence, en période de baisse des marchés actions, la valeur de la partie action du portefeuille pourrait baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative.

Le FCP est soumis à titre accessoire au risque lié à la taille de capitalisation des titres sélectionnés. Pour plus d'information sur ces risques, l'investisseur peut se reporter à la note détaillée.

• **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

Ouvert à tous les souscripteurs, le FCP s'adresse plus particulièrement à des investisseurs souhaitant s'exposer au risque obligations convertibles de la zone Euro.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, vous devez tenir compte de votre patrimoine personnel, de vos besoins actuels et à 2 ans mais également de votre souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

INFORMATIONS CONCERNANT LES FRAIS - COMMISSIONS ET LA FISCALITE :

• **Frais et commissions :**

Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	2% - taux maximum
Commission de souscription acquise au fonds	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise au fonds	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Frais Facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux Barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans les OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	2% TTC – taux maximum
Commission de surperformance	Actif net	0%
Prestataires percevant des commissions de mouvements : société de gestion	Prélèvement lors de chaque transaction	Taux maximum : <ul style="list-style-type: none"> • 0,4784% TTC sur les actions et obligations françaises, • 0,4784% TTC sur les actions étrangères augmentés d'un montant fixe de 54,69 € TTC, • 0,2392% TTC pour les obligations étrangères augmentés d'un montant fixe de 54,69 € TTC, • 6% TTC pour les Opérations sur le MONEP, • 14 € TTC pour les opérations sur futures.
Partage de la rémunération des acquisitions et cessions temporaires de titres	Pour chaque contrat (% ou forfait)	65% pour le FCP, 35% pour l'intermédiaire.

• **Régime fiscal :**

Le FCP est un OPCVM de capitalisation : les produits capitalisés ne sont pas imposables au titre des revenus mobiliers, mais en tant que plus-values de cession de valeurs mobilières, lors du rachat des parts.

Avertissement : le régime fiscal applicable dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière du porteur. Il lui est donc recommandé de s'adresser à son conseiller habituel afin de prendre connaissances des modalités applicables à sa situation personnelle.

INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

• **Conditions de souscription et de rachat :**

* Centralisateur (dépositaire) :
CACEIS BANK
Forme juridique : société anonyme
1-3 place Valhubert – 75206 PARIS Cedex 13

* Société de Gestion :
PHILIPPE GESTION
Forme juridique : société anonyme
1 rond-point des Champs Elysées – 75008 PARIS

Les souscriptions et les rachats sont centralisés chaque jour de valorisation (jour de calcul de la valeur liquidative) avant 12h et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative, calculée après réception de l'ordre.

Montant minimum de la souscription : 1 part

- **Date de clôture de l'exercice** : Date de la dernière valeur liquidative publiée du mois de décembre.
- **Affectation du résultat** : Capitalisation.
- **Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative** :
Quotidienne à l'exception des jours fériés légaux en France et jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel EURONEXT).
- **Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative** :
La valeur liquidative est affichée dans les locaux du dépositaire et de la société de gestion.
- **Devise de libellé des parts ou actions** : Euro
- **Date de création** :
Cet OPCVM a été agréé le 26/03/1993 par la Commission des Opérations de Bourse devenue l'Autorité des Marchés Financiers.
Il a été créé le 09/04/1993.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

PHILIPPE GESTION

1 rond-point des Champs Elysées – 75008 Paris

Tél : 33 (0)1 45 61 55 55

e-mail : opcvm@degroofphilippe.fr

Les documents périodiques sont également disponibles sur le site www.degroofphilippe.com.

Des explications supplémentaires peuvent être obtenues auprès du Service OPCVM chez PHILIPPE GESTION, tous les jours ouvrables d'EURONEXT, sauf jours fériés légaux en France, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

Date de publication du prospectus : 18/06/2010

Le site de l'Autorité des Marchés Financiers www.amf-france.org contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

PARTIE B STATISTIQUE

Performances de l'OPCVM au 31/12/2009 en Euro



Les calculs des performances sont présentés dans la devise de nominal de l'OPCVM.

Commentaire éventuel

Part C

FR0007473137

Performances annualisées en Euro	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	27,65	-0,85	4,33
Indicateur de comparaison : Exane ECI - Euro (coupons réinvestis)	21,85	-0,21	4,04

Les performances du fonds sont calculées coupons nets réinvestis.

Les performances passées ne constituent pas un engagement sur les performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Frais et information sur les transactions facturés à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos au 31/12/2009

Frais facturés à l'OPCVM	
Frais de fonctionnement et de gestion	2,00%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	0,00%
Coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement	n/a
Rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	0,00%
Autres frais facturés à l'OPCVM	0,37%
Commission de surperformance	n/a
Commission de mouvement	0,37%
Total facturé à l'OPCVM	2,37%

Informations sur les transactions

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées (intermédiaires de marché) ont représenté sur le total des transactions toutes classes d'actifs confondus de cet exercice :

Classe d'actifs	Transactions
ACTION	Néant
TAUX	Néant

Les Frais de fonctionnement et de Gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions et le cas échéant de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous). Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et / ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM Cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription / rachat. Toutefois, la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transactions et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

OPERA CONVERTIBLES

PROSPECTUS SIMPLIFIE